

BGer 9C_100/2025 vom 17. April 2025

Bundesgericht, 2025-04-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_100_2025

FR: TF 9C_100/2025 du 17 avril 2025

IT: TF 9C_100/2025 del 17 aprile 2025

Erwägungen

E. 1

La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, au Tribunal cantonal de la République et canton de Neuchâtel, Cour de droit public, et à l'Office fédéral des assurances sociales. Lucerne, le 17 avril 2025 Au nom de la IIIe Cour de droit public du Tribunal fédéral suisse Le Juge unique : Beusch Le Greffier : Cretton

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.